



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois de finances

Question écrite n° 115957

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur le récent rapport parlementaire (n° 3165) relatif à la mise en oeuvre de la LOLF, qui préconise notamment que chaque pouvoir public transmette à la Cour des comptes le résultat de la certification de ses comptes. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

Les travaux de M. Alain Lambert, sénateur de l'Orne, et de M. Didier Migaud, député de l'Isère, sur la mise en oeuvre de la LOLF font l'objet d'une attention toute particulière de la part du Gouvernement. De nombreuses propositions formulées dans leur rapport font actuellement l'objet d'une instruction approfondie pour définir leurs conditions d'application, notamment celles relatives à l'élaboration des lois de finances et à la certification des comptes de l'État. Il s'agit de concilier le principe d'autonomie financière des pouvoirs publics avec le respect de l'article 58 de la LOLF. La proposition selon laquelle chaque pouvoir public déterminerait les modalités de certification de ses comptes puis transmettrait ces résultats à la Cour des comptes semble répondre à cet impératif. Ainsi la cour aura-t-elle une assurance raisonnable que les principes de régularité, de sincérité et de fidélité ont été respectés et le principe d'autonomie sera préservé. Le Sénat est d'ailleurs engagé dans cette voie.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115957

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 449

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4089